



Alliance agricole du Nouveau-Brunswick

Position sur

Les programmes et services de gestion des risques de l'entreprise et ceux non liés à la gestion des risques de l'entreprise du prochain cadre stratégique

Le 13 juillet 2016

Introduction

La réunion annuelle des ministres de l'Agriculture fédéral, provinciaux et territoriaux aura bientôt lieu, et des représentants des groupes de l'industrie ont été invités à participer à une téléconférence avec l'hon. Rick Doucet, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches.

Cette réunion a pour but d'établir l'orientation du prochain cadre stratégique, et nous sommes heureux d'avoir l'occasion de soumettre nos priorités au ministre Doucet aux fins de considération.

Le **but** du présent document est de donner les grandes lignes des recommandations initiales de l'Alliance dans le cadre du processus de consultation lancé par le ministère. Nous en dirons davantage et préparerons des recommandations plus étoffées à mesure que la consultation avance.

1. Ensemble de programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE)

L'Alliance a été un membre actif du comité de gestion des risques de la Fédération canadienne de l'agriculture, comité dont le rôle était d'élaborer le document intitulé **Le prochain Cadre stratégique pour l'agriculture (2018) : Le positionnement de l'agriculture canadienne pour sa réussite continue**¹. Les fédérations provinciales et les associations de l'industrie ont toutes contribué au document, et nous appuyons pleinement ses recommandations.

Il est certain que nous voulons nous assurer que les programmes et services tiennent compte des besoins uniques du Canada atlantique. Permettez-nous de présenter certaines des recommandations formulées dans le rapport en plus des nôtres.

¹ Rapport complet : http://www.cfa-fca.ca/sites/default/files/CFA%20Report_APF2018_FR-%20UPDATED.pdf
Rapport sommaire : http://www.cfa-fca.ca/sites/default/files/Policy_Summary_FRENCH.pdf

Agri-stabilité

- Rétablir le mécanisme de déclenchement des paiements d'Agri-stabilité lorsque les marges de l'année tombent en deçà de 85 % des marges de référence historiques de l'agriculteur – les modifications apportées au programme en vertu de Cultivons l'avenir 2 ont rendu le programme inefficace et entraîné une baisse très marquée du taux de participation;
- Éliminer les dispositions du programme qui limitent la marge de référence et explorer des approches de rechange qui limitent les paiements dans le cas des producteurs qui font des profits, tout en assurant la couverture des dépenses admissibles parmi les agriculteurs aux marges négatives;
- Élaborer un programme supplémentaire ou des dispositions en réponse au manque de soutien actuel pour les opérations agricoles diversifiées;
- Améliorer le programme Agri-stabilité lui-même, y compris la prestation régionale du programme, la rationalisation et la simplification du processus de demande et la réduction des délais de paiement.

Agri-protection

- Mettre le programme d'assurance agricole à jour pour tenir compte des méthodes de production actuelles et des différences de valeur entre les variétés d'un même produit;
- Prévoir des ajustements aux moyennes provinciales qui sont fondés sur des données vérifiables, et adapter le programme de façon à encourager les nouveaux venus à participer - le programme actuel n'est pas avantageux pour les nouveaux venus en raison des moyennes provinciales actuelles;
- Veiller à ce que les producteurs aient un accès élargi à une couverture adéquate en vertu du programme Agri-protection lorsqu'ils font face aux conséquences à court terme s'étendant sur plusieurs années d'événements catastrophiques, y compris d'événements causant de l'humidité excessive;
- Poursuivre le Programme d'indemnisation pour les dommages causés par la faune en maintenant les critères d'admissibilité et la couverture actuels;
- Remédier aux lacunes du programme dans sa forme actuelle en ce qui concerne la réponse aux dommages causés par la grêle – il faudrait une catégorie particulière sur les pertes circonscrites attribuables à la grêle.

Agri-investissement

- Améliorer le programme afin qu'il corresponde à sa fonction de gestion des risques financiers et d'outil d'investissement stratégique;
- Modifier le programme pour égaler les contributions des producteurs jusqu'à concurrence de 1,5 % des ventes nettes admissibles.

Agri-relance

- Modifier le programme Agri-relance afin qu'il puisse aider les agriculteurs à surmonter de multiples années comportant des coûts/pertes extraordinaires résultant des conséquences à court terme d'un seul incident ou d'incidents récurrents que d'autres mécanismes ne permettent pas de gérer avec efficacité;
- Améliorer l'évaluation des catastrophes et prévoir un versement plus rapide de l'aide financière.

De plus, nous recommandons l'établissement de mécanismes dans les différents programmes de gestion des risques de l'entreprise pour aider les nouveaux venus à avoir accès aux programmes et à en profiter.

2. Programmes non liés à la gestion des risques de l'entreprise (autres que GRE)

Agroenvironnement

- Une priorité évidente est la poursuite du programme du Plan de ferme environnemental et du programme à coûts partagés d'aide aux immobilisations afin de permettre aux producteurs de pleinement contribuer à la gérance de l'environnement;
- Les clubs agroenvironnementaux ont prouvé leur valeur et devraient être maintenus et améliorés;
- Mettre au point une stratégie sur la santé des sols pour le Nouveau-Brunswick;
- Mettre en œuvre un programme d'amendements du sol visant à aider les producteurs avec les coûts de transport pour obtenir des amendements du sol en fonction de leur production et des avantages pour l'environnement.

Programme Choisir l'agriculture

- Mettre en œuvre le programme Agriculture en classe pour mieux coordonner les projets existants, élaborer des ressources et éduquer à la fois les enseignants et les élèves, et maximiser nos ressources par l'établissement d'un partenariat entre les ministères et l'industrie.

Soutien des jeunes agriculteurs et des nouveaux venus

- Accorder plus d'attention au soutien de la planification de la relève agricole afin d'appuyer les familles agricoles et les personnes qui ne sont pas membres de la famille;
- Continuer à offrir le programme d'acquisition de compétences en gestion des affaires;
- Rétablir le financement de base des réseaux de jeunes agriculteurs par un soutien accru de la Table pancanadienne de la relève agricole.

Recherche et innovation en agriculture

- La recherche fondamentale et la recherche appliquée visant à améliorer la fertilité des sols et les pratiques culturales ainsi que la mise au point de variétés mieux adaptées

aux conditions de croissance du Nouveau-Brunswick devraient continuer à être une grande priorité pour toute la durée du prochain cadre – une aide financière doit être accordée aux producteurs qui font face à des problèmes graves d'érosion, et d'autres mesures doivent les aider à atteindre et à maintenir un secteur agricole concurrentiel;

- Lancer un nouveau volet de financement qui permettra la vulgarisation des connaissances et la diffusion des résultats de la recherche aux producteurs;
- Résoudre les défis actuels de la formule des fonds de contrepartie qui empêchent de nombreux organismes et associations de présenter des demandes de projet. Les organismes et les associations ont de la difficulté à verser les fonds de contrepartie requis, ce qui réduit leur capacité de remplir activement leurs mandats respectifs. *(Cette recommandation s'applique à tous les programmes);*
- Les conséquences de l'abolition du financement régional en recherche et en innovation par les conseils d'adaptation agricole sont encore ressenties partout au Canada atlantique;
- Rétablir le financement régional en recherche et en innovation selon le modèle précédent ou verser le financement sur une base régionale par l'entremise des agents d'AAC.

Développement des marchés

- Les gouvernements FPT doivent instaurer un cadre de partage des coûts afin d'appuyer et de promouvoir le développement de marques provinciales;
- Les politiques et les programmes en matière de développement des marchés doivent être stratégiques en visant à renforcer notre capacité d'élargir les marchés à tous les niveaux et en veillant à créer des retombées positives pour les producteurs – un accent accru devrait être mis sur les missions commerciales et le développement de partenariats stratégiques, et il faut s'assurer que les programmes atténuent le risque des agroentreprises.

Sécurité agricole

- La sécurité agricole est une question nationale qui a des ramifications provinciales, puisque la législation relative au milieu de travail est de compétence provinciale;
- Étant donné la nature provinciale de la législation sur la sécurité, le financement doit être offert au niveau de la province, appuyé par le gouvernement et versé par l'industrie;
- Le prochain cadre doit prévoir des programmes et des fonds liés à la sécurité agricole dans toutes les provinces.

Programme de mise en valeur des terres agricoles

- Les producteurs continuent à exprimer des préoccupations au sujet des longues listes d'attente et de la lenteur associées à la prestation de cet important programme. L'Alliance recommande que plus de ressources soient mises à la disposition de ce programme très utile et que l'approbation et l'aide soient fournies de façon à coïncider avec la saison propice à la mise en valeur des terres.

Conclusion

Nous tenons à vous remercier sincèrement d'avoir pris le temps de consulter l'industrie avant la réunion des ministres FPT. Nous sommes prêts à expliciter nos priorités décrites ci-dessus et souhaitons vivement être tenus informés sur les négociations qui mèneront au prochain cadre.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mike Bouma', with a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.

Mike Bouma,
Alliance agricole du Nouveau-Brunswick